

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

-----

**H.17**

**Convention « Devoirs faits » avec le Collège Jean Moulin**

Dans le cadre des relations tissées avec le collège par l'intermédiaire notamment des différents dispositifs du Quartier Prioritaire Politique de la Ville, le collège Jean Moulin, suite à des actions menées en commun par le biais du Programme de Réussite Educative (PRE) à contacter le service Education pour développer un nouvel accompagnement.

Ainsi, sur la base du volontariat des jeunes collégiens pourront être suivis au travers du dispositif national « Devoirs faits » : la ville va mettre un animateur à disposition du collège 2 à 3 matins par semaine, afin d'apporter un soutien méthodologique et scolaire quelques heures par semaine.

Ce lien s'inscrit dans une démarche globale de partenariat : à ce titre, en échange de cette présence et de cet apport pédagogique, le collège reversera la somme de 15€ / h à la ville.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré :**

**Autorise**      M. Le Maire à signer la convention « devoirs faits » avec le Collège Jean Moulin

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

Handwritten signature of Daniel Benquet in black ink, written over a circular official stamp of the Mayor of Marmande.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08.11.2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.11.2018.

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

Handwritten signature of Daniel Benquet in black ink, written over a circular official stamp of the Mayor of Marmande.